

La notation des personnels enseignants et d'éducation fait l'objet d'une circulaire rectorale dont nous relevons ici quelques éléments utiles.

D'autres informations sur notre site internet : <http://www.cgteduccreteil.org/>

1) Les personnels ont le droit absolu à contestation et à la connaissance : → Notation chiffrée → Appréciation sectorielles → Appréciations littérales → **D'éventuels rapports annexés** → Prise de connaissance avec un délai d'au moins 48 heures pour signer la notation → Un double de la notation est conservé par l'intéressé.

2) La lettre contestant l'appréciation littérale du chef d'établissement sera annexée à la notation et classée. Seule la demande de révision de l'élément chiffré sera examinée en CAPA.

3) Toute baisse "dans un pavé" et tout particulièrement : ponctualité, assiduité, ainsi que toute diminution de note en général devra être motivée par un rapport circonstancié joint et obligatoirement visé par la personne concernée.

4) La notation du proviseur est en principe définitive, mais le Rectorat procédera à une harmonisation si besoin est, en cas d'incohérence et d'écart trop importants par rapport à la grille de notation Académique. "La progression normale" d'une année sur l'autre est de 0,5. Elle est de 0,1 point au delà de 39 ou 19 selon les grilles.

Les progressions plus importantes doivent être justifiées par un rapport joint à la notation. Le rectorat conseille aux chefs d'établissements d'éditer des notices provisoires de notation pour chacun avant la notation définitive.

La notation est prise par référence à la situation au 31/08/2012 ou au 01/09/2012 par reclassement pour tous les enseignants.

GRILLE DE REFERENCE NOTATION Moyenne Académique : HC PEGC : 20.

Échelon corps concernés	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e
AE					91	93	95	96	97	98	99
PLP Classe Normale	30	30,2	30,6	31,1	32	33,1	34,1	35,2	36,2	37,2	38,5
Hors Classe	35	36	37	38	39	39,5	39,7				
PEGC			19,3				19,8	19,9	19,9	19,9	19,9
COPSY	16,6	16,6	16,9	17,4	18,4	18,4	18,7	19,3	19,7	19,8	19,8
CPE			17,6	17,8	18,3	18,6	19,1	19,4	19,6	19,7	19,8
Hors Classe CPE	19,2	19,5	19,7	19,8	19,8		19,9				
Agrégés	34	34	34,1	34,7	35,8	37,1	38,1	38,9	39,4	39,6	39,8
Agrégés Hors Classe	38,6	39	39,4	39,6	39,8	39,9					
Certifiés & EPS		33,3	33,3	34,2	35,6	37	38	38,7	39,1	39,3	39,6
Certifiés & EPS HC	38,7	39	39,2	39,5	39,7	39,8	39,9				

La CAPA de contestation des notes est à prévoir en juin-juillet 2013. Les lettres de contestation, qui sont indispensables, doivent parvenir sous couvert du proviseur au rectorat et annexées au support papier de la note au plus tard le 7 juin 2013.

Important : Nous vous demandons de retourner un double (avec argumentaire) de votre contestation à
CGT-EDUC'ACTION - ACADEMIE DE CRETEIL - 9/11, rue Génin -93200 SAINT-DENIS.
elus@cgteduccreteil.org